

024-212400162-20240612-2024\_38-DE

Reçu le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 12 juin 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 07 juin 2024

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	S'est retirée de la salle et n'a pas pris part au vote	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Delphine DAGNAS,

**ABSENTS :** Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Gérard ROUMAT

**2024-38 Demande de subvention de l'ACLA pour l'organisation du cinéma en plein air du samedi 03 août 2024**

Une soirée cinéma en plein air organisée par l'ACLA est prévue le samedi 03 août 2024 au jardin public de la commune en partenariat avec Cinépassion en Périgord et la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'association organisatrice, à savoir l'ACLA (Association Culturelle et de Loisirs d'Augignac) qui sollicite une subvention de 420 €, afin de l'aider à l'organisation et au financement de cet événement.

Mme Cécile GRASSET, présidente de l'association et également conseillère municipale de la commune se retire de la salle des délibérations et ne prend pas part à ce vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents d'octroyer une subvention de 420 € à l'ACLA pour l'organisation de la soirée cinéma en plein air du samedi 03 août 2024.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 17 juin 2024  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

